

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 MARS 2018**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

**Votants : 27**

**Conseillers absents - excusés : Jean-Marc RENARD, Jean-Yves SAUSEY**

**Procurations : Irène GIRARD à Marie-José AMAH  
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA  
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA**

**Secrétaire de séance : Jessica NATALINO**

**Date convocation : 15 mars 2018**

**N°2018-022**

**Objet : Consultation sur la vente de 9 logements  
4, allée Charles Cournault à Malzéville**

**Rubrique : 3.6**

**Rapporteur : Pascal PELINSKI**

Lors de sa séance du 13 décembre 2017, le conseil d'administration de la Société Lorraine d'Habitat a décidé, dans le cadre de l'extension de son périmètre de vente, la cession de 9 logements collectifs situés 4 allée Cournault à Malzéville.

Or, conformément aux articles L443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation relatifs aux modalités de cession des logements HLM « la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulta la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements. La commune émet son avis dans les deux mois à compter du jour où le Maire a reçu la consultation du représentant de l'Etat dans le département ».

Par courrier en date du 22 février 2018, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle sollicite l'avis du conseil municipal dans le cadre de la cession de ces 9 logements à Malzéville.

Considérant que depuis 2016, la SLH œuvre pour la reconstitution de l'offre locative dans la commune, avec la construction de 51 logements rue Irène Joliot Curie, 33 logements en cours de construction rue du Lion d'or, ainsi que de 9 maisons individuelles rue du pavillon,

Considérant que la Société Lorraine d'Habitat souhaite vendre ces logements en créant une copropriété,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 5 mars 2018,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Emet un avis favorable pour la cession des 9 logements collectifs à Malzéville par la Société Lorraine d'Habitat.**

Le Maire,

Bertrand KLING

